

# Conseil municipal du 26 janvier 2018

## 1. RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2018

Mme le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours et que la commune doit remettre un avis pour la rentrée 2018 avant le 10 février 2018. En juin dernier, certaines communes avaient déjà pris la décision d'un retour à 4 jours dès la rentrée 2017, ce que Mme le maire déplore car elle avait demandé à l'ensemble des maires du territoire d'attendre avant de faire un choix pour que cette décision soit une décision de territoire et non des décisions individuelles des communes.

Mme le maire rappelle que l'accueil périscolaire est agréé Accueil de Loisirs sans hébergement par la DDCS et financé par la CAF. La CAF prend en charge les frais de fonctionnement à hauteur de 55% des dépenses, plus le versement de la Prestation de Service Ordinaire à l'association Les Touchatous. La commune s'est engagée dans une formation de BPJEPS pour Pauline TRY qui représente une implication conséquente des agents pour le remplacement et de la commune pour le financement. Aussi, il serait dommage de ne pas continuer notre démarche d'accueil périscolaire, d'autant qu'un retour à 4 jours ne remet aucunement en cause le financement de la CAF. Le financement des emplois aidés par l'état a permis de mettre en place le service d'accueil périscolaire à sa création. Dès la fin des emplois d'avenir, les postes seront réévalués selon les besoins précis du service. Cependant, il est envisagé que les emplois périscolaires à La Gresle puissent compléter leur temps de travail avec le centre de loisirs de la communauté de communes ou ailleurs, ce qui est déjà le cas actuellement.

L'évaluation du Projet Educatif de Territoire qui a été réalisée en juin 2017 par Pauline TRY a révélé un avis des parents plutôt partagé quant au maintien de la semaine à 4 jours et demi. Il en ressort surtout que les parents souhaitent malgré tout le maintien des activités après l'école et de la gratuité de l'accueil périscolaire.

Le conseil d'école qui a eu lieu le 19 janvier dernier a donné un avis positif sur un retour à la semaine de 4 jours répartie comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15

Les raisons de ce choix d'horaires : Ne pas faire une pause méridienne trop longue, pour que les enfants déjeunent de suite après l'école et que les plus petits puissent aller à la sieste tôt. D'autre part, ne pas finir trop tard le soir pour préserver le maintien des activités périscolaires de 16h30 à 17h30.

Mme le maire précise que l'accueil périscolaire débutera à 7h00 à compter de la prochaine rentrée scolaire pour faciliter la jonction entre travail des parents et accueil périscolaire. Certains parents ont des impératifs d'horaires de travail qui ne correspondent pas avec l'ouverture actuelle de l'accueil périscolaire, à 7h15.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**- Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 selon les horaires suivants :**

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15**

## **2. AVANCÉE DU PROJET DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE**

Isabelle DUGELET rappelle qu'il avait été prévu initialement de délibérer ce jour pour valider le dossier de consultation des entreprises et le lancement de l'appel d'offres. Le délai de cette consultation est reporté au vu des résultats que nous avons reçu concernant la présence d'amiante sur le bâtiment de l'école.

184 prélèvements ont été réalisés par l'entreprise DIAMCO qui font ressortir que le bâtiment de l'école présente une forte présence d'amiante notamment dans les mastics des fenêtres et les colles des moquettes sur les murs. Des surcoûts importants vont donc être à prévoir pour le désamiantage ainsi que pour le renforcement des planchers qui ne sont pas suffisants en termes de capacité de portée. Un diagnostic plomb a également été réalisé, ce dernier ne laisse pas ressortir la présence de plomb à traiter.

Un contact a été pris avec les financeurs pour modifier si possible les montants de demandes de subvention afin d'y intégrer les surcoûts.

Mme le maire précise qu'elle s'est rendue à la commission de sécurité et d'accessibilité concernant le permis de construire que la commune a déposé. Tout est conforme.

Il aurait éventuellement pu être envisagé un changement de catégorie de bâtiment (actuellement en catégorie 5) mais ce projet représentait beaucoup trop de modification à apporter au projet, il était à revoir dans sa globalité. L'idée a donc rapidement été abandonnée car n'est pas obligatoire pour l'ouverture de l'école.

## **3. CHEMINS RURAUX ET VOIRIE COMMUNALE – TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE ET VENTE D'UN CHEMIN RURAL A UN PARTICULIER**

Mme le maire fait part d'un courrier de Monsieur JOUD Bruno, résident de La Gresle qui informe qu'un chemin rural est enclavé dans sa propriété depuis qu'il a acquis sa maison. Aujourd'hui, il souhaite clore son terrain et régulariser la situation en proposant l'acquisition du chemin.

Au vu de l'entretien du chemin qu'il a réalisé depuis plusieurs années à ses frais, il demande l'acquisition du chemin à l'euro symbolique.

L'ensemble du conseil s'accorde à dire qu'il est normal de régulariser cette situation mais que la commune ne doit supporter aucun frais concernant cette vente.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la vente de ce chemin selon les conditions suivantes :**

- Réalisation d'une enquête publique pour le déclassement du chemin rural
- Tous les frais (notaire, enquête publique, géomètre, etc...) sont à la charge de l'acquéreur. La commune ne supporte aucun frais lié à cette vente.
- Prix de vente du chemin : 1 € symbolique

**Le conseil municipal charge Mme le maire de signer tous documents afférents à ce dossier et notamment l'acte de vente.**

Pierre NOYEL informe que notre demande de subvention voirie 2018 est en suspens car d'une part notre tableau de voirie communale n'est plus à jour suite à l'adressage et que l'impasse du rocher pour lequel nous demandons une subvention n'est pas classée dans la voirie communale.

Monsieur CHAZELLE du département, est venu pour mesurer de nouveau tous les chemins avec l'aide de Pierre NOYEL, ce qui a permis de remettre à jour notre tableau de voirie communale avec le nouveau plan d'adressage. D'autre part, deux chemins ruraux doivent être classés dans la voirie communale au vu de leur entretien : chemin des Allaires et impasse du rocher.

Philippe MONCORGÉ s'interroge sur la possibilité que la mairie a de réaliser ce travail de mesure sans l'intervention des services du département. Pierre NOYEL précise que ce travail peut tout à fait être réalisé par la commune,

simplement le département dispose d'un véhicule doté d'un compteur sur les roues de voiture, ce qui facilite le travail. Mais il est tout à fait possible de réaliser ce travail avec un odomètre.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le classement dans la voirie communale de « l'impasse du Rocher » et du « chemin des Allaires ».**

**donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.**

Suite au calcul de la longueur des chemins et à l'ajout des deux chemins, le linéaire de voirie représente un total de 34 650 ml appartenant à la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- précise que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 34 650 ml ;
- autorise Mme le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

#### **4. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION QUATRE PATTES EN DETRESSE DU HAUT BEAUJOLAIS**

Mme le maire rappelle que l'association « quatre pattes en détresse du Haut-Beaujolais » soutient la commune dans la gestion des chats errants sur le territoire communal.

Ainsi, Mme le maire propose d'attribuer une subvention à l'association pour son soutien d'un montant de 72 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le versement d'une subvention d'un montant de 72 € à l'association « Quatre pattes en détresse du Haut-Beaujolais » sur le budget communal 2018**

#### **5. DIVERS**

- ✚ Mme le maire sollicite les conseillers qui le souhaitent pour le lancement de l'étude de besoin d'une micro crèche sur la commune. Sylvie CLAUZEL, Pierre NOYEL, Marcel FERAILLE et Simone TRY se lancent dans cette étude qui devrait s'étendre sur une année environ.
- ✚ Le bulletin municipal est terminé, il va être imprimé la semaine prochaine pour distribution début février par les services de La Poste. Mickaël VERMOREL demande s'il ne peut pas être envisagé d'insérer le questionnaire concernant la micro crèche dans l'enveloppe du bulletin pour éviter les multiples distributions. Mme le maire dit qu'effectivement, il est possible d'ajouter des éléments dans l'enveloppe du bulletin, cependant il est encore trop tôt pour réaliser le questionnaire. Il faut d'abord que le groupe de travail se réunisse pour travailler sur le sujet.
- ✚ Isabelle DUGELET fait part des nombreux remerciements et compliments qu'elle a eu concernant l'organisation du goûter des anciens à la salle d'animation. Cet après-midi a été très apprécié de tous et pourra être renouvelé, peut-être même en développant le nombre de personnes à participer. Cette journée permet de rencontrer des personnes que l'on ne voit pas forcément dans le village.
- ✚ Pierre NOYEL fait part du travail qui a été réalisé dernièrement par les employés communaux : curage des fossés, rénovation des panneaux de sentiers pédestres, rangement et tri de la salle située derrière l'hôtel de l'église avec l'aide des bénévoles de la paroisse, pose du sol de la chaufferie dans le bâtiment de la bibliothèque. Des dalles de l'église ont été retrouvées lors du rangement par les agents communaux, il sera intéressant de réfléchir à leur utilisation. Quelques investissements seraient à prévoir : débroussailleuse, tronçonneuse, visseuse sans fil, pneus du camion, pneus du tracteur.
- ✚ Isabelle DUGELET propose d'enlever les plaques de hameaux, maintenant que les plaques de rues ont été installées. Plusieurs conseillers pense qu'il est judicieux de ne pas les enlever trop tôt car les GPS n'ont pas encore été mis à jour et que les livreurs se servent encore des anciennes adresses. Isabelle DUGELET souhaite qu'elles soient conservées quand elles seront enlevées pour prévoir une décoration dans un des bâtiments communaux comme la salle d'animation par exemple.

Fin de séance à 21h50

Prochain conseil municipal le vendredi 2 février 2018 à 20h30.